



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 58100

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de l'écologie et du développement durable le sentiment du Gouvernement sur le déclin de plus en plus préoccupant de la biodiversité malgré le recours aux espaces protégés.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la biodiversité. La biodiversité mondiale s'érode à un rythme alarmant alors même que le développement des sociétés humaines repose sur les biens et services qu'elle leur apporte. La conférence internationale « biodiversité, sciences et gouvernance » organisée à Paris sous le haut patronage du Président de la République fin janvier 2005 a malheureusement permis de conforter ce constat et de dresser un panorama des causes et des conséquences de cette érosion. Les espaces protégés sont indispensables à la conservation de la biodiversité parce qu'ils visent les éléments remarquables du patrimoine naturel ou qu'ils assurent une protection à des espèces et des habitats menacés de disparition. D'une part leur réseau doit encore largement être complété et d'autre part il ne saurait suffire à la protection de la biodiversité. Les réponses à apporter doivent l'être à tous les niveaux et dans tous les secteurs d'activités. C'est bien dans cet esprit que le Gouvernement a pris en compte le problème. Ainsi, au niveau global, la France est partie à la convention de Rio sur la diversité biologique et elle en est le troisième financeur. Au plan européen, la France contribue à la stratégie paneuropéenne pour la biodiversité et les paysages et participe à la mise en oeuvre de la stratégie communautaire pour la biodiversité. Dans le domaine national enfin, les orientations de la stratégie française pour la biodiversité ont été fixées en février 2004. Elles ont un objectif : arrêter la perte de biodiversité d'ici 2010. Elles traduisent cet objectif en finalités qui sont autant d'exigences de résultat : maintenir la diversité des gènes, des espèces, des habitats et des paysages, améliorer la connectivité écologique du territoire et garantir un bon fonctionnement des écosystèmes. Elles fixent quatre axes : mobiliser tous les acteurs, donner sa juste valeur au vivant, améliorer la prise en compte par les politiques publiques et accroître la connaissance et l'observation. Des plans d'action sont maintenant en phase de validation qui porteront sur l'agriculture, sur les grandes infrastructures linéaires, sur l'urbanisme, sur le patrimoine naturel, sur la mer et sur l'action diplomatique et de coopération.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58100

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2005, page 1518

Réponse publiée le : 19 juillet 2005, page 7098